



Pessac, le 13 septembre 2016

N/Réf : FscqP-2016-20

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 juillet 2016 au moulin de Noès à 20h30

Participants : Françoise Lafon (Sardine) et Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération)

MM. Dominique Lestynek (Bourg et Fédération), Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération), Daniel Domenge (3M-Bourgailh), Roger Lévy et Gilbert Albarran (France et environnants), Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon), Jean-Claude Juzan (Le Monteil), Jean-Paul Messé (Brivazac-Candau), Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS et Fédération), Philippe Cernier (Noès), Jean-Claude Limousin (Cap de Bos), Michel Kwiatkowski et Yves Schmidt (Fédération)

Absents excusés : Mmes Marie-Christine Bernard (Chiquet-Fontaudin) et Marie-Pierre Lafarge,), M. Michel Ménétrier (La Paillère-Compostelle), Bernard Rose (Le Bourg)

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour :

- Réflexions sur le rôle et le fonctionnement des syndicats de quartier et de la Fédération au regard des collectifs d'habitants, ASL, pétitions..
- Réunions de secteurs
- Maison des associations
- Relations avec les associations de commerçants
- Commission des transports en commun
- Questions diverses

1. Réflexions sur le rôle des syndicats de quartier et de la Fédération

Pour **Jacques Da-Rold** (Chiquet-Fontaudin), il convient de prendre conscience des conséquences de la révolution numérique qui permet la diffusion des questions et la collecte des réponses sur les réseaux informatiques. Il s'agit d'une nouvelle forme de démocratie qui se met en place. Comment en tenir compte ? Les municipalités prennent en compte les pétitions émises par les collectifs, les Associations syndicales libres (ASL), ...Comment les syndicats et comités de quartiers peuvent-ils intégrer ces revendications ? Dans le cas du dossier Chappement, les syndicats de quartier ont été novateurs en faisant des propositions.

Il rappelle cependant que le mode de pétition est une "alerte" mais nullement une proposition, du moins au départ ; il faut réussir à transformer le mode binaire (tout ou rien) de la pétition en proposition et la Fédération a un rôle pédagogique à cet effet. À propos du rôle de la Fédération, il a proposé que soient engagées des actions de communication à la rentrée.

Dominique Lestynek (Le Bourg) rejette l'idée que ces associations puissent se considérer comme des syndicats de quartiers.

Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS) considère que ces associations agissent dans le cadre d'une démocratie défensive qui n'a comme objectif que de s'opposer à un projet alors que les syndicats de quartiers ont un rôle régulateur en faisant des propositions.

Pour **Raymond Delcroix** (Les Échoppes-Le Vallon), la force des opposants est que le nombre

fait loi.

Jean-Claude Limousin (Cap de Bos) reconnaît que, dans le cadre du projet Chappement, son syndicat de quartier a été littéralement débordé par les collectifs et que les syndicats de quartier rencontrent un problème de représentativité. C'est un ancien membre qui a agi sans en référer au syndicat de quartier. Il regrette que des intervenants compétents agissent en dehors des syndicats de quartier.

Pour **Roger Lévy** (France et environnants), son quartier est concerné à la marge par le projet Chappement. Il constate une évolution intéressante et se félicite du rôle de modérateur des syndicats et comité de quartier Cap de Bos et Magonty. Certains membres du collectif ont fourni un travail intéressant. Il se dit surpris de la jeunesse des intervenants (la quarantaine). Il souligne l'importance de la solidarité inter quartiers.

Jean-Claude Juzan (Le Monteil) considère qu'à ce jour une association de copropriétaires a plus de poids qu'une association généraliste. Il cite 4 exemples :

- **l'association Buffon** a réussi à faire financer par la ville pour quelques 55 000 euros la réfection d'une place privée qui certes a été ensuite transférée à la ville ;
- **Madran** : l'association syndicale libre des copropriétaires a plus de poids qu'une association comme la nôtre ;
- **Clairière aux Pins** : les élus sont en contact direct avec les collectifs de copropriété.
- **La Canadienne** : certains habitants ont demandé la mise en place d'un bassin d'étalement à côté d'une école, sans concertation avec le comité de quartier et sans mesurer les conséquences vis-à-vis des enfants de l'école Jacques Cartier.

Jean-Claude Juzan regrette que les élus refusent de recevoir les syndicats de quartiers. Il cite notamment le problème lié à l'amiante avenue de Madran. Il souligne qu'après avoir pris la décision d'informer les habitants par voie de presse, la ville a rejeté la demande d'audience qui était programmé concernant la voirie. Pour lui, les relations entre le comité de quartier et la Ville sont inexistantes ; il rappelle qu'aucune réunion de concertation sur l'urbanisme n'a été organisée depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité. Il propose que la Fédération organise une opération de communication par le biais de la presse pour expliquer son rôle et de créer des liens avec les associations de la métropole. Il s'interroge sur l'utilité de la Fédération dans ce contexte.

Hors réunion, le maire a informé la Fédération qu'il recevra ses représentants le jeudi 28 juillet à 16h30.

2. Réunions de secteurs

Un certain nombre de participants considère l'initiative de ces réunions comme une opération de communication de la part de la municipalité et émet des doutes quant à l'efficacité des responsables de secteur.

Jean-Claude Juzan cite le cas des écoles maternelles sur le quartier de Monteil, qui n'a pas abouti à une solution satisfaisante.

Daniel Domenge (3M-Bourgailh) précise qu'il est intervenu à la conférence de secteur pour préciser au Maire que la proximité recherchée par l'organisation en secteurs n'était pas efficiente à ce jour et que la communication restait à améliorer tant au niveau du secteur qu'au niveau des services de la Mairie.

3. Maison des associations

Jacques Da-Rold fait un rapide point sur l'état d'avancement du projet de construction de la future maison des associations à la villa Clément V. Une réunion du groupe de travail aura lieu le 12 juillet 2016 au cours de laquelle il sera traité de son aménagement intérieur et de son fonctionnement en 2017 sachant que son personnel sera entièrement municipalisé.

Jean-Claude Juzan indique qu'avec la construction de la future maison des associations, il y aura la mutualisation des activités avec la Vie associative et la disparition d'un emploi (non reconduction d'un emploi dont le contrat arrive à terme). Cela correspond à une municipalisation de la maison des associations. Il n'y aura plus de conseil d'administration de la maison des associations mais un conseil local de la Vie Associative. C'est une gestion de fait de la Mairie, qui se traduit par différents points :

- subvention importante qui couvre une grande partie des recettes : A l'heure actuelle 63%
- gouvernance de la maison des associations : à l'heure actuelle 50% de représentants sont désignés par la ville pour 6 ans, 50% de membres du conseil d'administration sont élus pour deux ans lors des assemblées générales, le Président doit être obligatoirement un représentant désigné par la ville ;
- les tâches effectuées sont de la compétence municipale, ce qui n'est pas le cas (reprographie, formation des bénévoles, prêts de matériel, bourse du bénévolat)

Le deuxième point peut être modifié, quant au troisième il n'entre pas dans les attributions de la ville. Dans le projet présenté, il n'y aura plus de service de reprographie spécifique : les gros tirages seront réalisés par le service d'imprimerie de la Ville. À noter que 40% des tirages étaient demandés par les comités de quartiers et la Fédération

4. Relation avec les associations de commerçants

Jacques Da-Rold précise que la mairie veut travailler avec les associations de commerçants et propose que la Fédération participe à cette initiative.

Jean-Baptiste Casenave regrette que les quartiers ne disposent d'aucun élément pour discuter du problème.

Roger Lévy fait part de l'action de La Ronde de Gironde qui est un réseau au service des associations de commerçants de la Gironde, qui conseille aux associations locales de travailler avec les syndicats et comités de quartiers pour leurs animations.

Jean-Claude Juzan annonce au conseil d'administration la disparition de l'association des commerçants du Monteil. Il indique qu'au sein du Comité une section des commerçants a été créée et qu'elle a déjà participé à des actions communes avec le Comité. Il cite l'exemple de l'organisation d'une semaine de promotions dans le quartier du Monteil avec l'aide du comité de quartier.

Jean-Claude Limousin précise que de nouvelles animations sont prévues dans le quartier Cap de Bos, auxquelles participera le syndicat de quartier.

Dominique Lestynek (Fédération et Le Bourg) indique que pour le Bourg, 70 commerçants adhèrent encore en 2016 au syndicat de quartier.

5. Questions diverses.

Cité Frugès. **Jean-Claude Juzan** rappelle que l'UNESCO prendra sa décision dans le courant du mois à propos de l'inscription de la cité Frugès au patrimoine mondial.

Entraide des quartiers. Roger Lévy insiste sur la nécessité d'impliquer à l'avenir les quartiers dans des actions collectives. Il dit combien il est difficile pour les riverains touchés par un projet immobilier, le plus souvent surdimensionné, de toucher les élus et le promoteur. Le passé a montré que lorsque tous les syndicats et comités de quartiers s'unissent pour protester, ils sont beaucoup plus entendus. Il cite l'exemple du parc de Cazalet et du château dans les années 80 : 800 logements étaient prévus sur l'emplacement. Il regrette que ce ne soit plus le cas de nos jours où nous n'apportons pas aux protestations le poids de la Fédération et de tous les syndicats et comités de quartiers.

La réunion s'achève à 22h30